



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

statistiques

Question écrite n° 4534

Texte de la question

M. Jean Rigal appelle tout particulièrement l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'indemnisation du chômage au 31 juillet 1997, dans le département de l'Aveyron. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer le nombre de demandeurs d'emploi non indemnisés, le nombre d'allocataires de l'UNEDIC (chiffres non désaisonnalisés) en précisant les différents allocataires (demandeurs d'emploi indemnisés au titre du régime d'assurance chômage, du régime de solidarité-Etat, bénéficiaires en formation ou en conversion, et préretraités). Il la remercie de lui communiquer ces statistiques au 31 juillet 1996.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire demande à Madame la ministre de l'emploi et de la solidarité de lui indiquer, pour le département de l'Aveyron, au 31 juillet 1997 et au 31 juillet 1966, le nombre de demandeurs d'emploi non indemnisés et le nombre d'allocataires de l'UNEDIC en précisant les différentes allocations. Les données sur les demandeurs d'emploi non indemnisés ne sont pas disponibles au niveau départemental. Une estimation en est fournie à partir du nombre total de DEFM diminué du nombre d'allocataires de l'allocation unique dégressive et des allocations du régime de solidarité non dispensés de recherche d'emploi. En effet, parmi les bénéficiaires d'allocations de chômage, certains sont dispensés de recherche d'emploi et donc non comptabilisés parmi les DEFM. Les autres allocations gérées par l'UNEDIC ne sont pas des allocations de chômage. (Voir tableau dans JO correspondant).

Données clés

Auteur : [M. Jean Rigal](#)

Circonscription : Aveyron (2^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4534

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3390

Réponse publiée le : 24 novembre 1997, page 4238